



Conclusions

Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau

12-13 février 2019, Ouagadougou, Burkina Faso

Suite à l'adoption du programme de coopération régissant le dialogue pour la période 2018-2020, les partenaires du Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) se sont réunis les 12 et 13 février 2019 à Ouagadougou dans le cadre d'une réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau, ayant comme objectif principal le lancement de la mise en œuvre du Plan d'Action de Marrakech 2018-2020. Cette importante rencontre, qui s'est tenue sous l'égide du Burkina Faso, pays assurant la présidence du dialogue, a été également l'occasion d'échanger sur les conclusions de la réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau qui a eu lieu dans le cadre de La Valette, en novembre 2018 à Addis-Abeba. À la lumière des événements récents aux niveaux continental et mondial, le positionnement du Processus de Rabat dans ces nouveaux contextes et sa valeur ajoutée continue en tant que dialogue régional ont aussi été examinés par les partenaires.

La réunion a rassemblé 25 pays africains (dont deux pays observateurs, la Lybie et l'Algérie), 14 pays européens et des organisations régionales partenaires du dialogue (CEDEAO, Union européenne). Deux organisations internationales (le HCR et l'OIM) ont également participé en tant qu'observateurs.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 12 février 2019 en présence du Ministre de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, du Chef du service des affaires internationales et européennes au sein du Ministère de l'Intérieur français, de l'Envoyé spécial migration et asile du Ministère des Affaires étrangères belge, du Chef de délégation de l'Union européenne au Burkina Faso et du Commissaire en charge du commerce, des douanes et de la libre circulation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Un mot de bienvenue a été prononcé par le maire de la commune de Ouagadougou.

- La **Belgique**, le **Burkina Faso** et la **France** ont mis en avant les défis actuels en matière de migration au niveau mondial, illustré par les divisions politiques que la signature du Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées a générées pour des nombreux gouvernements à travers le monde. Dans ce contexte, la Troïka a souligné la pertinence continue du Processus qui - grâce à son esprit de partenariat, de solidarité et de responsabilité partagée - continue d'occuper une place cardinale dans les relations euro-africaines. Les membres de la Troïka ont exprimé leur souhait d'opérationnaliser le dialogue en établissant une feuille de route et des modalités de travail, sans toutefois remettre en cause sa dimension politique, stratégique et intergouvernementale. Enfin, ils ont réitéré l'importance du mandat du Processus de Rabat pour le suivi du Plan d'Action Conjoint de La Valette (PACV).
- L'**Union européenne** (UE) a félicité la vision commune de la migration et mobilité entre l'Afrique et l'Europe et la qualité et franchise des échanges qui caractérisent le Processus de Rabat. En se référant au cadre de La Valette, le représentant de l'UE a souligné l'importance de la base de données du PACV en tant qu'outil de rapport pour évaluer la mise en œuvre du PACV. Il a réitéré l'engagement de l'UE et de ses partenaires dans l'ensemble des domaines du PACV. Il a donné des exemples concrets concernant, par exemple, la lutte contre l'immigration irrégulière et la création de nouvelles voies pour une migration sûre et légale. À cette fin, l'UE a créé des projets pilotes de migration légale et de migration professionnelle. De plus, la Commission européenne (CE) a proposé une nouvelle « Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois

durables¹ » visant à dynamiser les investissements privés en Afrique, à renforcer les échanges, à créer des emplois et à investir dans l'éducation et les compétences. Le représentant de l'UE a également souligné la nécessité d'avancer dans le cadre du retour et de la réadmission des migrants irréguliers. Dans ce domaine, l'UE continue à encourager la réintégration des migrants de retour dans leurs pays d'origine, et a développé plusieurs programmes axés sur la protection des migrants de retour. À titre d'exemple, une *Task Force* tripartite UA-UE-ONU a été créée lors du 5ème Sommet UA-UE d'Abidjan en 2017, pour faire face à la situation des migrants en Libye. Les trois partenaires partagent ainsi la responsabilité pour gérer les flux migratoires au niveau mondial et la *Task Force* a déjà aidé près de 30,000 personnes bloquées en Libye à retourner volontairement dans leur pays.

- La **Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest** (CEDEAO) a fait écho aux commentaires de la Troïka sur l'importance d'établir des modalités concrètes pour l'opérationnalisation du Plan d'Action de Marrakech, afin de consolider son rôle dans le suivi de La Valette et sa contribution au Pacte Mondial. Le représentant de la CEDEAO a insisté sur la nécessité d'établir une hiérarchie de priorités et un chronogramme de mise en œuvre accompagné des indicateurs nécessaires. Il a également mis en avant l'importance de l'intégration régionale, en informant les partenaires de la validation de la politique régionale en matière de migration en 2019 et du plaidoyer mené auprès des États membres de la CEDEAO afin d'assurer le déploiement de la carte d'identité biométrique dans cet espace sous régional. Par ailleurs, il a évoqué la possibilité pour le Processus de Rabat de créer des synergies avec d'autres dialogues régionaux, tels que le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (*Migration Dialogue for West Africa - MIDWA*).

État des lieux sur les activités du dialogue - Secrétariat du Processus de Rabat / Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD)

M. Martijn Pluim, Directeur des Dialogues Migratoires et de la Coopération au Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) est intervenu afin de fournir un état des lieux des activités du Secrétariat du Processus de Rabat

- Le Processus de Rabat en est à sa douzième année, mais il continue à démontrer sa valeur ajoutée en tant que plateforme permettant de relever les défis et les opportunités de gouvernance présentés par les migrations au niveau interrégional. Il ne faut pas sous-estimer l'importance et l'impact des dialogues migratoires, qui vont bien au-delà d'un lieu d'échange (« talking shops ») sans résultats concrets : le dialogue permet non seulement l'échange d'idées et de visions, mais il fournit également aux partenaires un espace pour aborder les désaccords et adresser les objectifs apparemment opposés, dans le but de trouver des solutions et d'avancer ensemble. La construction des réseaux et la confiance sont des éléments essentiels, et ils ne peuvent se construire qu'en s'écoutant les uns les autres et en ayant la possibilité d'échanger dans un cadre non-contraignant
- L'ICMPD soutient depuis 25 ans la mise en œuvre de plusieurs dialogues migratoires (tels que le Processus de Rabat, le Processus de Khartoum, le Processus de Prague et le Processus de Budapest) ; il est donc en mesure de faciliter le partage des bonnes pratiques et la promotion d'approches solides et innovantes
- M. Pluim a mis en avant les résultats de la consultation récente menée par le Secrétariat, qui montrent qu'il existe une forte volonté politique et technique de progresser et de prendre des mesures concrètes pour donner vie au Plan d'action de Marrakech. Il a encouragé la création de nouveaux outils pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action, comme le

¹ L'objectif de cette alliance est de créer jusqu'à 10 millions d'emplois en Afrique au cours des cinq prochaines années.

système de « champions », ce qui renforce le caractère intergouvernemental du Processus de Rabat (dirigé par les états)

- M. Pluim a réitéré l'importance de contribuer à une communication équilibrée sur la migration et les diasporas, basée sur des données factuelles ; il a mis en avant l'expertise institutionnelle de l'ICMPD sur cette question et sa volonté d'appuyer les partenaires du Processus de Rabat

La gouvernance du Processus de Rabat

Au cours de cette session, la question de la gouvernance du Processus de Rabat a été abordée sous la modération du Burkina Faso.

- Deux demandes d'adhésion au Comité de Pilotage (CoPil) ont été adressées par le Cameroun et le Niger.
- Le Burkina Faso a annoncé à l'ensemble des pays partenaires la décision des membres du Comité de Pilotage (CoPil) de ne pas élargir le CoPil afin de préserver son efficacité. Celui-ci reste donc un lieu d'échanges restreint, composé d'un « noyau dur » des membres actuels. Toutefois, dans un souci d'ouvrir la participation aux autres partenaires, d'enrichir les débats et de garantir un CoPil dynamique, une note sur les options d'association sera élaborée et présentée aux partenaires du Processus de Rabat.
- Le Niger a demandé à la Présidence et aux membres du CoPil de réexaminer sa requête d'adhésion compte tenu de son fort engagement sur les questions migratoires en tant que pays d'origine et de transit.
- Le Cameroun a, quant à lui, décidé de retirer sa candidature d'adhésion au CoPil. Il a exprimé le souhait que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) puisse jouer un rôle plus important et il entamera une concertation avec les pays membres de la CEMAC à ce sujet.

Le Processus de Rabat dans le contexte continental et mondial

Le Maroc a présenté l'**Observatoire Africain des Migrations**, ce dernier est chargé de faciliter et coordonner les questions migratoires entre les pays du continent africain. L'accord de siège pour la création et l'établissement de l'Observatoire à Rabat a été signé le 20 décembre 2018 en marge de la conférence Intergouvernementale chargée de l'adoption du Pacte Mondial.

- Lors du Sommet de l'Union Africaine qui s'est tenu en Janvier 2018, le Roi Mohammed VI a présenté l'Agenda Africain pour la Migration, comprenant deux propositions : 1) la création d'un observatoire africain de la migration ; 2) la création d'un poste d'Envoyé Spécial de l'UA chargé de la migration pour coordonner les politiques africaines dans ce domaine. L'Observatoire est conçu pour pallier au manque de données fiables sur les migrations en Afrique, ce qui peut parfois rendre les politiques migratoires inefficaces.
- L'Observatoire sera placé sous l'égide de l'Union Africaine et fera un instrument efficace et opérationnel pour développer la collecte, l'analyse et l'échange de données entre les pays africains. Son objectif est d'éclairer les décideurs politiques et de renforcer les capacités des pays de l'Union Africaine dans une optique d'améliorer la situation des migrants et la mise en valeur du nexus migration-développement.
- La mission de l'Observatoire sera triple, il devra : 1) comprendre le phénomène migratoire à travers la collecte des données fiables et harmonisées ; 2) anticiper les flux migratoires à travers la conduite d'études et recherches et le partage des expériences et bonnes pratiques ; 3) proposer des actions dans le cadre de son rapport annuel qu'il devra soumettre au COREP lequel décidera de la suite à donner auxdites propositions. Cette mission se déclinera selon les actions

suivantes: l'observation et le suivi des flux et stocks migratoires à travers la collecte, l'analyse et la diffusion des données; la conduite des recherches, d'études, de monographies et la dissémination de bonnes pratiques en matière de gestion de la migration.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est revenue sur les **principaux évènements qui ont eu lieu sur la scène globale** depuis la Conférence Ministérielle de Marrakech (dans le cadre du Processus de Rabat) tenue en mai 2018. L'OIM a présenté **le Réseau des Nations Unies sur la Migration** ainsi que le mécanisme de consultation interétatique sur la migration.

Le Processus de Rabat dans le cadre de La Valette

Base de données Plan d'Action Conjoint de La Valette (PACV) – Leçons apprises

En guise d'introduction à la session du PACV, une mise à jour de la base de données PACV a été présentée, sur la base des résultats de l'enquête menée auprès des utilisateurs de la base de données JVAP à la fin de 2018. L'enquête visait à évaluer l'engagement des partenaires, leurs besoins et les défis auxquels ils sont confrontés concernant la collecte, la communication et l'analyse des initiatives du PACV. Les principales recommandations préliminaires sont les suivantes :

- Rendre de la base de données plus accessible aux d'utilisateurs
- Augmenter le nombre d'utilisateurs
- Offrir des séances de formation sur mesure

Les résultats de l'enquête seront approfondis au moyen d'une série d'entretiens ciblés, utilisant ainsi une méthodologie qui combine à la fois des paramètres quantitatifs et qualitatifs. Un rapport exhaustif sur les enseignements tirés de l'expérience sera rédigé pour donner un aperçu des principales recommandations visant à améliorer la base de données du PACV. Les résultats de l'enquête fournissent à l'équipe plusieurs facteurs qui guideront et influenceront les recommandations pour l'avenir de la base de données.

Suivi des conclusions conjointes du SOM d'Addis-Abeba

L'Union européenne a modéré une session portant sur le suivi des conclusions de la réunion des fonctionnaires de la Valette (SOM) à Addis-Abeba (novembre 2018). Une feuille de route a servi de base à la discussion. La feuille de route sera aussi présentée et discutée à l'occasion de la SOM du Processus de Khartoum à Asmara en mars 2019. Le travail et les décisions se feront dans le cadre des Comités de Pilotage des Processus de Rabat et de Khartoum.

Future réunion de travail dans le cadre de La Valette

La **Guinée Equatoriale** a fait part de son souhait d'accueillir une réunion de travail dans le cadre de La Valette (exemple : comité de pilotage)

Mise en œuvre des priorités transversales de la Déclaration de Marrakech

Six priorités transversales ont été intégrées dans la Déclaration Ministérielle de Marrakech et doivent désormais être traduites dans le fonctionnement du dialogue. Le document de réflexion élaboré par le Secrétariat et les suggestions relatives à la mise en œuvre des priorités transversales, ont été examinées :

En ce qui concerne la première priorité « **Une approche fondée sur les droits de l'Homme** »:

- Le document de réflexion propose - pour mettre en œuvre cette priorité et assurer le respect de la dignité des migrants - que les voix des migrants soient représentées dans le dialogue à travers des études de cas, des récits des migrants où des derniers peuvent s'exprimer en utilisant leurs propres mots.
- Les partenaires ont convenu que le respect et la dignité sont au cœur du dialogue. Cependant, assurer une approche fondée sur les droits de l'Homme va au-delà de respecter

la dignité des migrants - la question est plus large. En faisant attention à l'intégration des droits de l'homme dans chaque activité mise en œuvre dans le cadre du Processus de Rabat, les partenaires mettent en œuvre une approche plus large que celle prévue par le PA et la Déclaration de Marrakech.

En ce qui concerne la deuxième priorité : « **Une attention particulière sera accordée aux questions de genre et de protection des migrants en situation vulnérable...** » :

- Le document de réflexion propose que les partenaires se focalisent sur la question des vulnérabilités. Une bonne compréhension des flux migratoires mixtes et des différentes catégories de vulnérabilités permettrait aux partenaires de mieux identifier et répondre aux besoins des personnes ayant besoin de protection.
- Les partenaires ont marqué leur accord mais ont mis en avant l'importance de faire une distinction entre les différentes catégories de personnes (migrants, réfugiés, victimes de la traite...) au sein des flux mixtes.
- Il est important d'apprendre des programmes existants qui portent sur les vulnérabilités et d'optimiser les synergies avec les initiatives existantes (par ex. les programmes de l'UNHCR)
- Il est nécessaire de systématiser l'approche de genre dans la mise en œuvre des activités du dialogue

En ce qui concerne la troisième priorité : « **Une attention accrue à la lutte contre la xénophobie, le racisme et les discriminations...** »

- Le document de réflexion propose que les partenaires du Processus de Rabat privilégient la communication basée sur des faits et des chiffres, et qu'ils s'engagent davantage auprès de ceux qui sont en mesure d'influencer l'opinion publique (notamment les médias).
- Les partenaires ont marqué leur accord notant, toutefois, qu'influencer l'opinion publique à travers les médias n'incombe pas aux partenaires du processus de Rabat.

En ce qui concerne la quatrième priorité « **Une approche régionale** » :

- Afin de répondre à cette priorité, le document de réflexion propose l'organisation d'événements sous régionaux regroupant, par exemple, des pays d'une région, d'une sous-région ou d'une zone spécifique du dialogue.
- Les partenaires ont encouragé la mise en place des événements infrarégionaux, notamment pour ceux qui portent sur le renforcement des capacités (car une activité regroupant un nombre restreint de pays constitue un cadre plus propice pour cela). Toutefois, il est nécessaire que les résultats de telles activités - réalisées à l'échelle sous régionale - soient partagés avec l'ensemble des partenaires et alimentent le dialogue politique au sens large.
- Au niveau des activités qui seront réalisées dans l'Afrique de l'Ouest, il convient d'associer davantage le MIDWA (*Migration Dialogue for West Africa*).

En ce qui concerne la cinquième priorité « **Une approche inclusive et pluripartite** » :

- Pour répondre à cette priorité, le document de réflexion propose de créer progressivement un espace pour les villes et les autorités locales sein du dialogue. Une note intitulée « villes et autorités locales » a été élaborée par le Secrétariat pour appuyer cette démarche. Par ailleurs, il y a un nombre croissant de plateformes et de réseaux urbains (regroupant villes, autorités locales et élus locaux) travaillant sur la question de la migration et il conviendrait de créer des liens avec de tels réseaux.
- La proposition a été favorablement accueillie par les partenaires du dialogue. En effet, les autorités locales sont de plus en plus des acteurs de la coopération internationale (coopération décentralisée menée par les villes) et la diaspora est un moteur important pour cela. Associer les autorités locales au Processus de Rabat permettrait au dialogue d'être encore plus concret et opérationnel.
- Il est nécessaire d'associer les villes africaines et européennes au dialogue pour permettre des échanges et la création de synergies tant au niveau Sud-Nord que Nord-Nord et Sud-Sud.
- Il faudrait également assurer que le choix de villes pour participer au dialogue soit fait de manière à ce que les régions du dialogue soient représentées. Quant au terme « autorités

locales », il a été noté que de différents découpages administratifs existent dans les villes du sud et du nord et que dans le contexte africain, les chefs des communautés sont souvent considérés comme faisant partie des autorités locales

En ce qui concerne la sixième priorité « **Une attention spéciale à la collecte, à l'analyse et au partage des données désagrégées** » :

- Selon le document de réflexion, cette priorité pourrait être intégrée dans le dialogue en renforçant la collaboration avec des instituts de recherche actifs dans la collecte et l'analyse de données. Ces derniers ont la capacité de recueillir des données à grande échelle en utilisant la technologie bien adaptée. L'exemple de l'**initiative 4Mi** (mise en œuvre par le Conseil danois pour les réfugiés) a été donné. 4Mi est un réseau de moniteurs de terrain situés le long des routes migratoires les plus fréquentées et dans les principaux centres migratoires ; il vise à offrir un système quantitatif de collecte de données primaires sur les flux migratoires mixte.
- Les partenaires ont accueilli favorablement cette proposition car l'accès aux données fiables appuierait l'élaboration, par le Processus de Rabat, des recommandations politiques solides et fondées sur des faits. Il conviendrait de nouer des partenariats avec des instituts sur le long-terme afin d'être plus efficace.
- Les partenaires ont rajouté qu'en plus de fournir un meilleur accès aux données fiables, il est également important de renforcer les capacités des personnes en charge de l'analyse et du partage des données.

Commentaire général : Les partenaires estiment qu'il était impératif que l'expertise technique alimente le dialogue politique ; ils ont vivement recommandé la participation d'experts thématiques et techniques (avec des profils pertinents) aux futures réunions.

Conclusions et décisions des groupes de travail pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Marrakech

La Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau a été l'occasion d'effectuer une priorisation des actions contenues dans le Plan d'Action de Marrakech, en vue de la mise en œuvre efficace de ce dernier. Pour ce faire, des groupes de travail et de réflexion ont été constitués le jour 2 de la réunion. Ces groupes ont fourni un cadre de consultation et d'échange entre les partenaires, leur permettant de prendre des décisions concernant :

- Les **thématiques prioritaires** et le **format** des futures activités de dialogue.
- Le **mécanisme d'engagement**, composé de deux piliers (le système de **labellisation de projets existants** et **l'engagement pour mettre en œuvre** une action du PA)
- L'identification de **Pays référents** (pour l'ensemble d'un domaine) ou de **Pays thématiques** (pour un sous-objectif du PA) et leurs rôles respectifs

Sur la base des résultats de ces groupes, un calendrier d'activités pour le Processus de Rabat 2019-2020 sera établi (et partagé avec l'ensemble des partenaires)

GROUPE DE TRAVAIL 1: AVANTAGES DES MIGRATIONS EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT ET LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES

Les discussions ont révélé un intérêt presque général de traiter la thématique de la diaspora et des transferts de fonds en priorité dans les années qui viennent. Les participants ont longuement insisté sur le renforcement de la participation des diasporas au développement des pays d'origine, en particulier à travers la facilitation des investissements de la diaspora.

- Le Mali s'est porté volontaire pour être le pays référent pour la mise en œuvre du Domaine 1 du Plan d'Action de Marrakech (PA). Celui-ci travaillera en collaboration étroite avec les pays responsables des activités proposées pour 2019.
- Un Atelier technique sur la façon dont les transferts de fonds peuvent contribuer au développement durable sera organisé en novembre 2019. Le pays responsable de cette

activité est la Belgique. Cette proposition conjointe se réalisera également avec l'appui de la Belgique, de la France et du Mali. Il a été décidé de répertorier les activités déjà réalisées dans ce domaine afin de garantir la valeur ajoutée de l'évènement. De même, afin de renforcer la pertinence de cette activité, des experts du secteur privé (et notamment des représentants du secteur bancaire) seront appelés à intervenir. Dans cette optique, le Royaume-Uni sera consulté, puisqu'il a proposé dans le cadre de la consultation réalisée par le Secrétariat du Processus de Rabat d'organiser une d'une réunion thématique sur la migration circulaire régionale et le renforcement du potentiel positif des transferts de fonds.

- L'action 1 du PA sera mise en œuvre à travers le développement d'un Guide des stratégies d'engagement avec la diaspora dans la région du Processus de Rabat. Le pays responsable de cette activité est le Burkina Faso.
- Le Mali organisera également un Forum de la diaspora malienne en avril 2019. La contribution du Dialogue à cette activité sera discutée dans les semaines à venir. Cette activité visera notamment à établir un dialogue entre l'état malien et sa diaspora.
- Les activités prévues pour la mise en œuvre du Domaine 1 du PA seront appuyées par la nouvelle fonctionnalité du site web du Processus de Rabat intitulée « laboratoire d'idées ». Cette plateforme servira d'outil d'échange entre les points focaux du Dialogue, et il permettra notamment de discuter les objectifs, la portée et l'organisation de l'atelier technique de novembre 2019.

GROUPE DE RÉFLEXION 3: PROTECTION ET ASILE

Compte tenu de la Déclaration et du Plan d'Action de Marrakech 2018-2020 et des recommandations spécifiques du Rapport d'analyse individuel du Processus de Rabat 2018 (partagé lors de la Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau d'Addis-Abeba) portant sur le domaine 3, les participants de ce groupe ont formulé les propositions suivantes:

- L'organisation d'un atelier régional pour promouvoir la mise en œuvre du Cadre de Réponse Global pour les Réfugiés (en anglais: Comprehensive Refugee Response Framework / CRRF). Le CRRF est une initiative portée par l'UNHCR et constitue un outil clé de mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Réfugiés ; il a vocation à répondre aux besoins d'un pays, à l'échelle nationale ou à une situation de crise qui affecte un ensemble de pays, à l'échelle sous régionale. À ce jour au sein du Processus de Rabat, le CRRF est en cours de mis en œuvre par le Tchad. L'atelier régional permettrait, donc, le partage d'expériences et de bonnes pratiques à ce sujet et encouragerait la mise en œuvre du CRRF par d'autres membres du dialogue, à l'échelle régionale et/ou nationale. Cette activité est en cohérence avec les actions 11, 12, 14 du Plan d'Action de Marrakech.
- L'organisation d'une réunion, avec un nombre de pays restreint, ayant pour but le renforcement des compétences et des connaissances en matière de protection et d'asile. Cette réunion, qui pourrait se tenir à Genève, est envisagée sous un format restreint, sur la base des manifestations d'intérêt. En marge de la réunion, des visites pourraient être organisées, au sein des services responsables pour le traitement des demandes d'asile et de protection en Suisse. Cette réunion, appelée « réunion exploratoire » servira également de « tremplin » pour lancer des « jumelages » (*twinning*) sur le moyen terme, entre deux pays souhaitant travailler ensemble pour améliorer leurs capacités en matière d'asile et de protection. Ces jumelages permettraient l'accompagnement ou de la formation de pair à pair, visant à améliorer par exemple les capacités d'accueil des personnes nécessitant une protection internationale; les capacités du système de protection juridique la formation des principales autorités en charge de ces questions. Les résultats de la réunion exploratoire et des leçons apprises sur les jumelages seraient restitués ultérieurement à l'ensemble des partenaires du Processus de Rabat. Cette activité est en cohérence avec l'action 14 du Plan d'Action de Marrakech.

GROUPE DE TRAVAIL 4: PRÉVENIR LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE, LE TRAFIC DE MIGRANTS ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LUTTER CONTRE CES PHÉNOMÈNES

Dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'Action de Marrakech 2018-2020, le groupe de travail a formulé les propositions suivantes :

- **Le rôle des pays référents** : les pays référents assureront une bonne coordination des activités du domaine; ils ont également un rôle moteur, ils incitent l'identification d'actions là où les besoins sont exprimés et veillent à répondre aux priorités restées sans réponse. Un tandem européen/africain est proposé pour l'ensemble du domaine 4. Par ailleurs et afin d'appuyer le travail des pays référents, deux ont été identifiés pour les deux sous-objectifs du domaine 4. Ils partageront leur expertise et se coordonneront avec les pays tandem, et la gouvernance du Processus de Rabat (CoPil, Présidence, Secrétariat).
- **La coopération régionale** : il ressort de la consultation et des discussions que la question de la coopération régionale et du renforcement des capacités est une priorité du Domaine 4. Elle s'accompagne des questions de protection et de sensibilisation, des questions liées à l'Etat civil, ou encore du rôle des communautés transfrontalières.
- **Activités proposées** : différentes activités ont été identifiées pour ce domaine. Une réunion thématique sur la gestion des frontières est proposée par l'Espagne et le Maroc. Une réunion thématique sur la gestion intégrée des frontières est proposée par la Suisse et la Tunisie. Cette dernière propose une approche de la frontière axée sur le respect des droits de l'homme, les questions de vulnérabilités et d'asile et de protection. Une réunion thématique est proposée par le Togo sur la question des campagnes de sensibilisation, de leur gestion et leur impact. Par ailleurs, le groupe de travail insiste pour s'appuyer sur les mécanismes existants au niveau infrarégional (par ex : G5 Sahel) et proposer des modalités d'association. À ce titre, la France propose de porter une attention spéciale au Processus de Niamey et d'envisager la possibilité de partager les expériences respectives dans le domaine de la traite des êtres humains et du trafic de migrants.
- **Outils d'appui à la prise de décision** : des outils d'appui à la prise de décision ont été discutés. La proposition de « labellisation » de projets contribuant à la mise en œuvre du Plan d'Action de Marrakech a été bien accueillie. Toutefois, la labellisation doit être bien définie. Elle doit apporter une valeur ajoutée avec un angle régional. Le Secrétariat se propose de revenir vers les partenaires du dialogue à ce sujet. La création d'une nouvelle fonctionnalité du site web du Processus de Rabat intitulée « laboratoire d'idées », a été bien accueillie.
- Enfin, les partenaires ont demandé au Secrétariat et notamment grâce à son expertise en tant qu'organisation Internationale (ICMPD), d'élaborer des répertoires de pratiques (*stock-taking*), d'identifier des lacunes, d'émettre des recommandations sur les possibilités et modalités de transpositions de ces pratiques pour l'ensemble des Domaines et en particulier pour le Domaine 4. Cet exercice devra se faire en coordination avec les acteurs menant des exercices similaires dans la région (CEDEAO, UNODC, etc.).

GROUPE DE TRAVAIL 5: RETOUR, RÉADMISSION ET RÉINTÉGRATION

Dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'Action de Marrakech 2018-2020, le groupe de travail portant sur le domaine 5 a formulé les propositions suivantes :

- L'organisation d'une réunion pour promouvoir le rôle des villes et collectivités locales dans la réintégration des migrants et la prévention des départs. La réunion permettrait d'établir un dialogue plus structuré avec les collectivités locales, à la fois sur le sujet de la réintégration, mais aussi sur la prévention des départs. La France a proposé d'abriter cette réunion dans le cadre de sa future présidence du Processus de Rabat. Cette activité est en cohérence avec l'action 22 du Plan d'Action de Marrakech.
- L'organisation d'une réunion ayant pour but de partager les bonnes pratiques en matière de retour a été discutée. Cette réunion mettrait l'accent sur les procédures préalables au retour, la collecte des données (par ex : sur le profil des migrants), et les processus d'identification avec l'utilisation des techniques innovantes. La réunion permettrait à l'ensemble des partenaires du dialogue de parvenir à une meilleure compréhension des politiques et des procédures de la

migration de retour. Cette activité est en cohérence avec l'action 20 du Plan d'Action de Marrakech.

- L'organisation d'un atelier sur le retour volontaire et les actions d'accompagnement et de réintégration des migrants de retour. Cet atelier permettrait de partager les expériences et connaissances des partenaires du dialogue à ce sujet et pourrait déboucher sur la réalisation d'un guide des bonnes pratiques sur la réintégration dans la région du Processus de Rabat. La France a également manifesté son intérêt d'abriter cet atelier. Cette activité est en cohérence avec l'action 23 du Plan d'Action de Marrakech.
- **Pays référents** : Le Togo et le Cameroun ont exprimé leur souhait d'être des pays référents pour l'ensemble du domaine 5 du Plan d'Action de Marrakech.

Par ailleurs, plusieurs demandes d'assistance technique ont été évoquées par les participants du groupe de travail. Celles-ci pourront être soumises à travers le « laboratoire d'idées ». Les participants du groupe de travail ont identifié la nécessité d'une assistance en vue de :

- Renforcer les systèmes d'identification biométrique
- Élaborer des cartographies nationales des zones à fort potentiel migratoire.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux, des ONG et d'autres acteurs en charge de l'accueil et de la réintégration des migrants
- Accompagner les Etats dans la mise en place des mécanismes de suivi pour assurer une réintégration durable
- Appuyer les partenariats public/privé en matière d'accompagnement et de l'intégration des migrants de retour (par ex : formation)

Conférence de presse

Les résultats des sessions de travail des deux jours de la réunion et les recommandations des partenaires du Processus de Rabat sur les priorités thématiques du Plan d'Action ont été partagés aux médias locaux lors de la conférence de presse. La conférence de presse s'est déroulée le 13 février 2019, après la clôture de la réunion et a été organisée en étroite collaboration avec le pays hôte, Burkina Faso.

- Une grande présence des médias locaux a été enregistrée à l'ouverture de la cérémonie et à la conférence de presse : 33 journalistes représentant 19 organes de presse ;
- Les médias les plus importants ont été présents, entre autres : CCTV, Burkina Info TV, Service d'Information du Gouvernement (SIG), Le Quotidien, lefasso.net, Kaceto.net, Radio Omega, La Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) ;
- Le grand intérêt des médias pour la réunion a résulté dans une série d'articles dans la presse et l'espace online tout comme des émissions à la radio et télé en amont, pendant et après la réunion et la conférence de presse ;
- Les suivants intervenants ont pris la parole à la conférence de presse : Mme Jacqueline Zaba – Nikiema, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire/Chef de la mission du Burkina Faso auprès de l'Union européenne; M. KONZI Tèi Commissaire CEDAO; M. Jean-Marie BRUNO Ambassadeur/ Chef du Service des affaires internationales et européennes, Ministère de l'Intérieur de France; M. Jean-Luc BODSON, Envoyé Spécial pour l'Asile et les Migrations du Royaume de Belgique ; M. Gérard Déjoué, Représentant de l'Union Européenne ; M. Martijn Pluim, Directeur des Dialogues Migratoires et de la Coopération (ICMPD).
- Un kit de presse a été distribué aux journalistes en amont de la conférence de presse. Le kit de presse a inclus l'agenda de la réunion, le communiqué de presse, des documents informatifs sur le Processus de Rabat et la réunion tout comme les biographies des intervenants et les logos du pays hôte, du Secrétariat du Processus de Rabat, du responsable de la mise en œuvre du Secrétariat (ICMPD) et du bailleur (UE).

- La conférence de presse a eu une durée de 40 minutes et elle a compris six prises de paroles pour une durée de trois minutes par intervention suivies d'une session de questions-réponses avec les médias invités pour une durée de 15 minutes.
